



ELECTION DU REPRESENTANT DES CLUBS PARTICIPANT AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX SENIORS LIBRES

REUNION DES CLUBS NATIONAUX DU 15 DECEMBRE 2020

DECLARATION DE CANDIDATURE

A remplir et à envoyer à la Ligue par courrier recommandé avec accusé de réception avant le 24 novembre 2020 à minuit, dernier délai, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée dans l'appel à candidature.

Les mentions suivantes doivent être indiquées sur l'enveloppe : « Election du délégué des clubs nationaux de la Ligue ».

Je soussigné(e)

• Déclare me porter candidat(e) à l'élection du représentant des clubs participant aux Championnats Nationaux Seniors Libres de la Ligue lors de la réunion des clubs Nationaux, en qualité de (cocher la ou les case(s) idoine(s)) :

- Titulaire,
et/ou
- Suppléant,

• Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet
. d'aucune condamnation faisant obstacle à mon inscription sur les listes électorales,
. d'aucune sanction d'inéligibilité à temps,

qui serait de nature à m'interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

NOM	PRENOM	N° LICENCE	SIGNATURE

Fait à le

Rappel : le candidat doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13-2 des Statuts de la Ligue. Le candidat doit être licencié au sein d'un club amateur participant à un Championnat National Senior Libre et doit avoir, au sein de celui-ci, la qualité de président ou à tout le moins de membre du Bureau.

Par ailleurs, doit être jointe à la déclaration de candidature, une copie d'une pièce d'identité. Si l'intéressé est membre du Bureau de son club, il devra fournir un justificatif de l'autorisation du Président de son club pour pouvoir présenter sa candidature.